



RIDEAU HALL

CHANCELLERIE DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES
CHANCELLERY OF HONOURS

Énoncé des pratiques exemplaires Conseil consultatif de l'Ordre du Canada Adopté le 22 juillet 2019

Notre vision

Je comprends que siéger au Conseil consultatif de l'Ordre du Canada (le « Conseil consultatif ») est un privilège et que nous sommes les dépositaires de décisions d'une portée historique. Nous sommes voués à l'intégrité et à l'excellence lors de nos délibérations à titre confidentiel et nous cherchons à préserver l'essence du programme de l'Ordre du Canada tout comme sa crédibilité et sa réputation. Nous servons avec professionnalisme, discrétion et humilité. Sachant que le respect et la confiance sont les piliers de toutes les relations fructueuses, nous sommes respectueux envers la Couronne, les uns envers les autres et envers les employés du Bureau du secrétaire du gouverneur général. Nous cherchons à préserver la confiance du public en agissant avec honnêteté, équité et impartialité.

Engagement à respecter les principes éthiques

Je prends les engagements suivants :

- 1) Communiquer ouvertement et franchement en traitant les gens avec dignité, courtoisie et équité; faire montre d'ouverture et accomplir ce que nous sommes appelés à faire ou m'expliquer lorsque cela n'est pas possible pour moi.
- 2) Préserver — tout en faisant preuve de discrétion — l'information qui m'est communiquée à titre confidentiel et protéger les renseignements confidentiels que nous conservons dans le cadre des analyses, des évaluations et des recommandations effectuées pour les mises en candidature.
- 3) Demeurer neutre sur le plan politique dans l'exercice de mes responsabilités et accomplir mes fonctions d'une manière qui sera considérée comme étant juste et équitable, sans parti pris et sans égard à mes intérêts personnels.
- 4) Maintenir des normes éthiques élevées et toujours placer l'intérêt public au-delà de mon intérêt personnel.
- 5) Lire rigoureusement l'information qui m'est fournie et formuler mes recommandations en fonction de critères justifiables et m'assurer que mes collègues membres du Conseil consultatif comprennent bien mes conseils et recommandations.

Lignes directrices sur les conflits d'intérêts

- 1) Si je pense me trouver dans une situation de conflit d'intérêts, je vais le déclarer ouvertement au Conseil consultatif.
- 2) Je divulguerai au Conseil consultatif les relations que j'entretiens avec des candidats qui pourraient être interprétées comme créant un conflit d'intérêts, notamment mes relations avec des partenaires commerciaux, des membres de ma famille et des amis proches; et

Je me récuserai si, avant ma nomination au Conseil consultatif, j'ai contribué de quelque façon que ce soit à une mise en candidature en cours d'évaluation.
- 3) Je n'utiliserai pas mon poste en tant que membre du Conseil consultatif pour participer ou influencer un processus de mise en candidature.
- 4) Je me récuserai du processus de décision ou m'absenterai d'une discussion lorsque je me trouve en situation de conflit d'intérêts.
- 5) Je ne chercherai pas à tirer profit, ni à faire profiter d'autres personnes, des décisions prises par le Conseil consultatif.
- 6) Je ne divulguerai pas de renseignements confidentiels ni durant ni après mon mandat en tant que membre du Conseil consultatif.

Attestation

En tant que membre du Conseil consultatif de l'Ordre du Canada, je confirme avoir compris le présent Énoncé des pratiques exemplaires du Conseil Consultatif de l'Ordre du Canada et accepte de m'y conformer.

Signature

Date

Nom (caractère d'imprimerie)